

19 mai 2017

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

vendredi 19 mai 2017

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 1

**CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FINANCEMENT ENTRE LE
DÉPARTEMENT ET LES PORTEURS DE PROJETS DANS LE
CADRE DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA
PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES
ÂGÉES DE LA SARTHE**

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Nadine GRELET-CERTENAISS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer la convention d'attribution de financement avec les porteurs de projets bénéficiant d'un engagement financier de la conférence des financeurs pour la mise en œuvre des actions individuelles et collectives de prévention.

PRECISE que le payeur départemental pourra se référer aux conventions signées pour le règlement des factures relatives aux actions de la conférence des financeurs.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/05/17

Accusé de réception n° 072-227200029-20170519-
Imc114985-DE-1-1

Publication le 24/05/17

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 19 mai 2017

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DÉLIBÉRATION N° 11

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du nouveau règlement des transports scolaires maintenant les dispositions du précédent règlement concernant le transport des élèves de classes ULIS et le transport des élèves et étudiants handicapés (titre I) désormais assurée par la Direction de l'Autonomie, et limitant au 1^{er} septembre 2017 son application, pour les titres II et III, date à laquelle la Région des Pays de la Loire reprendra la responsabilité du transport quotidien des élèves (titre II) et le transport des élèves internes scolarisés en Sarthe (titre III).

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/05/17

Accusé de réception n° 072-227200029-20170519-
lmc115064-DE-1-1

Publication le 24/05/17

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 19 mai 2017

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

DÉLIBÉRATION N° 21

TOURISME

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Fabien LORNE donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

PROMOUVOIR NOTRE TERRITOIRE ET SES ATOUTS TOURISTIQUES

Promouvoir les atouts de la destination Sarthe et développer l'e-tourisme

Sarthe Développement

DESIGNE M. Dominique LE MÈNER, Mme Véronique RIVRON, M. Daniel CHEVALLIER, M. Patrick DESMAZIÈRES, M. Emmanuel FRANCO, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, M. Eric MARCHAND comme représentants du Département au prochain Conseil d'administration de Sarthe Développement.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/05/17

Accusé de réception n° 072-227200029-20170519-
Imc114939-DE-1-1

Publication le 24/05/17

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 19 mai 2017

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 26

DISPOSITIF D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à valider l'ouverture de 19 postes suite au dispositif d'accès à l'emploi titulaire.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/05/17

Accusé de réception n° 072-227200029-20170519-

lmc115062-DE-1-1

Publication le 24/05/17

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX